



**Formation**

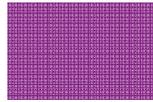


**croix-rouge française**  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences externes

Colloque Centre Départemental de Gestion de Tarn et Garonne



# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violence

## Introduction

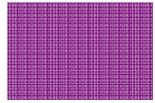
Depuis 2015, la France est confrontée de façon avérée à la menace terroriste. La société doit se préparer et se protéger contre toute éventualité.

Concernant les collectivités territoriales, il appartient aux maires et présidents d'intercommunalités de préparer leurs agents et d'adapter leurs organisations au risque attentat.

Le renforcement des protections des installations et bâtiments municipaux et intercommunaux sera également à appréhender.

Enfin, cette doctrine s'appliquera également pour les rassemblements de personnes.





# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

## Définition

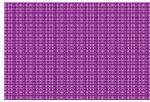
### Terrorisme :

Emploi systématique de la violence (attentats, prises d'otages, assassinats...) pour atteindre un but politique.

Entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur (Art. 421-1 du Code Pénal).

Un fait qui existe depuis le 1er siècle...





# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

Les modes opératoires

**Propager la terreur** pour effrayer l'opinion

**Attaquer des symboles** pour maximiser la portée des actes

**Maximiser le nombre de victimes** sans ciblage particulier

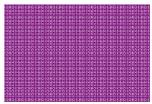
**Provoquer le chaos** en saturant les secours

**Frapper stratégiquement** pour une médiatisation optimale

**Démoraliser les cibles** en traumatisant les populations et faire pression sur les gouvernements

**Exacerber les tensions** inter communautaires

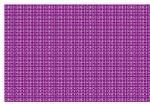




# Faire face à la menace terroriste au quotidien

## Les modes opératoires terroristes





# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

Que dis la loi ?

## La prévention du risque terroriste avéré

Article L4121-1 du code du travail : Obligation légale de l'employeur d'assurer la sécurité et la protection de la santé physique et mentale des salariés.

Actions :

- Conduire des actions de prévention
- Conduire des actions d'information et de formation
- Mettre en place une organisation et des moyens adaptés

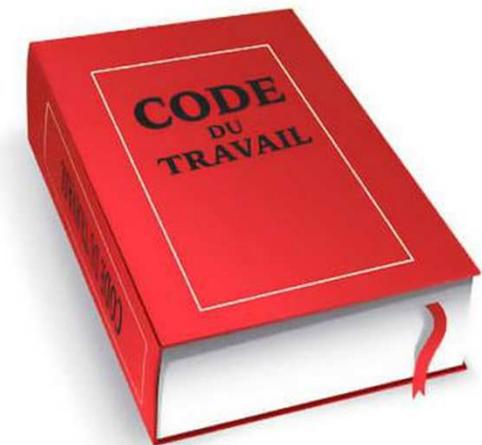
Dans le contexte actuel de menace terroriste, l'employeur doit prendre des mesures de protection collective et individuelle (Art. L. 4121-2 du CT). La communication autour de la conduite à tenir est obligatoire (Ex. Affichage).

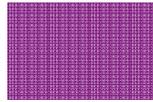
L'implication des partenaires sociaux et la création d'un groupe de réflexion sont recommandés afin de favoriser le dialogue social.

## La gestion du risque terroriste imminent ou réalisé

La collectivité entre en mode de gestion de crise et prend des mesures exceptionnelles. Les règles de fonctionnement doivent être adaptées (télétravail, transport, organisation, temps de travail, contrôles...)

Application du droit de retrait (Art. L. 4131-1 du code du travail) des agents.





# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

Que dis la loi ?

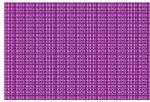
## Rassemblement de personnes sur voie publique

Articles L211-1 à L211-4 du Code de la Sécurité Intérieure : Déclaration en Préfecture (ZPN) ou Mairie (ZGN) entre 3 et 15 jours avant tout rassemblement de cortèges, défilés, rassemblements de personnes...

## Rassemblement festif

Articles L211-5 à L211-8 du Code de la Sécurité Intérieure : Déclaration en Préfecture de la part des organisateurs privés pour tout rassemblement festif à caractère musical se déroulant dans des lieux non aménagés au préalable à ces fins.





# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

Méthodologie pour les maires et les présidents d'intercommunalité

## Développer des relations avec les partenaires extérieurs

Préfet et services préfectoraux

Forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie)

Directeurs d'écoles et les chefs d'établissements scolaires et socio-éducatifs

Directeurs de musée, salle de spectacle, chefs d'établissements culturels publics

Bénéficiaires d'autorisation d'occupation du domaine public (associat°,

Organisateurs de grands événements...)

Délégués de services publics ( crèches, centres de loisirs...)

Associations Agréées de Sécurité Civile

## S'organiser en interne

Désigner un référent ou coordinateur

Recenser les lieux et bâtiments sensibles (CCAS, piscine, bibliothèque, crèche...)

S'appuyer sur les gestionnaires ou responsables et de leurs équipes

Se coordonner avec le comité technique ou CHSCT

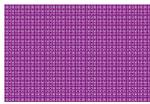
## Analyser la menace dans son environnement

Envisager les attaques externes et internes en lien avec le CT et référent sûreté

Identifier les vulnérabilités des sites

Déduire les mesures correctives à prendre (Ex. Vidéoprotection, limitation des accès, réaménagement urbain, taille des végétaux...)





# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

Méthodologie pour les maires et les présidents d'intercommunalité

## Mettre en place des moyens d'alerte spécifiques

- Prévenir au plus vite l'ensemble des personnes présentes sur un site
- Système d'alerte différent de l'alarme incendie
- S'assurer de la connaissance par tous des moyens d'alerte

## Sensibiliser le personnel

- Sensibiliser sur les mesures de sûreté et de vigilance élémentaires
- Impliquer les gardiens de bâtiments
- Rappeler les procédures et rôle de chacun
- Réaliser des exercices de mise en situation
- Réaliser et exploiter les retours d'expériences

## Sensibiliser le public

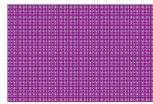
- Impliquer la population
- Impliquer le tissu associatif et économique local
- Apposer l'affiche "Réagir en cas d'attaque terroriste" aux accès des bâtiments
- Initier la population aux gestes et comportements qui sauvent



Adoptons les comportements qui sauvent

Informez-vous, formez-vous  
[www.comportementsquisauvent.fr](http://www.comportementsquisauvent.fr)





# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

Méthodologie pour les maires et les présidents d'intercommunalité

Caractériser l'attaque :  
*Que se passe t il ?*

Déterminer les réactions  
appropriées :  
*Que faire ?*

- S'échapper
- S'enfermer
- Alerter
- Favoriser l'intervention  
des forces de sécurité et  
des services de secours

**RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE**  
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

**1/ S'ÉCHAPPER** *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

1. Enfoncez-vous et barriquérez-vous.  
2. Éloignez le danger pour vous et d'autres.  
3. Si possible, aidez les autres parvenez à s'échapper.  
4. Ne vous exposez pas.  
5. Désignez la fenêtre et couvrez le son des objets.  
6. Désignez vous des nouvelles, attendez-vous au sol.  
7. **SINON**, abritez-vous et gardez un objet solide (mur, plâtre...)  
8. Dans tous les cas, couvrez la vue, couvrez la vue et le rétroviseur de votre téléphone.

**3/ ALERTER**  
ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17-112  
Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112.  
Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusqué.  
Couvrez les mains devant la caméra.

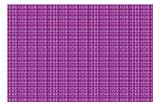
**VIGILANCE**

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr

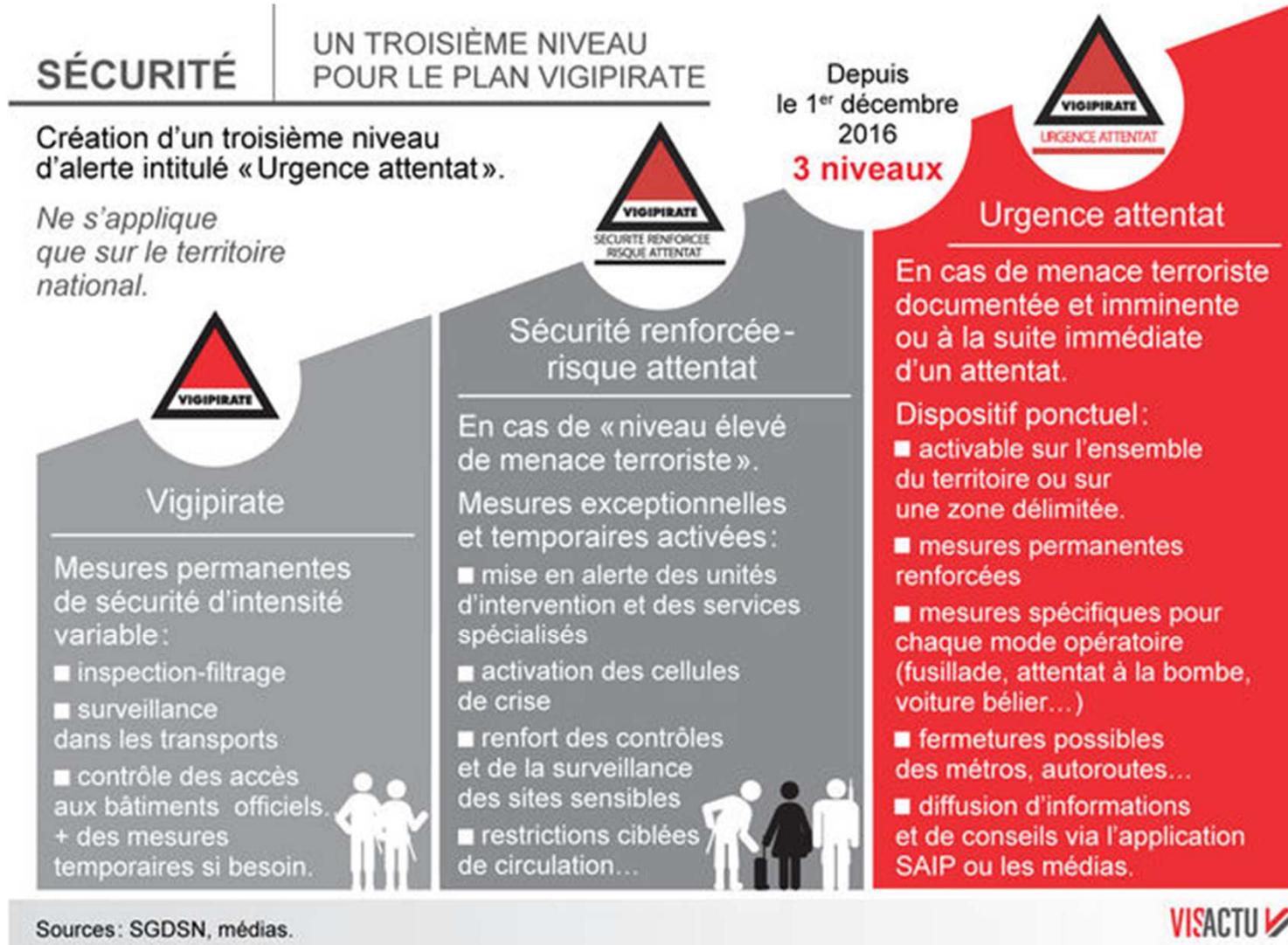
Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

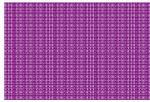
Pour en savoir plus :  
[www.encasattaque.gouv.fr](http://www.encasattaque.gouv.fr)

VIGIPIRATE



# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences





# Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

## Préparer un rassemblement de personnes sur la voie publique

### Collecter des informations précises

Identifier les organisateurs  
Déterminer les modalités pratiques du rassemblement (lieu, date, nbre de participants, géographie du lieu...)

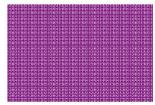
### Identifier les vulnérabilités du rassemblement

Se concerter entre Organisateur/Préfecture/Forces de sécurité Intérieur/  
Services de Secours  
Analyser les risques au regard du contexte local et national  
Cerner la sensibilité de l'évènement

### Organiser la sécurité de l'évènement

Prévoir les moyens d'alerte du public en cas d'attaque  
Assurer la protection du périmètre et de ses abords immédiats  
Prévoir un dispositif prévisionnel de secours (DPS)  
Prévoir un service de sécurité et organiser selon la sensibilité du rassemblement  
un contrôle visuel des sacs et palpation des personnes





## Faire face à la menace terroriste et autres situations de violences

Pour méditer...

**« La menace est [...] plus redoutable que l'action »**

Robert Choquette, dramaturge et romancier québécois



**Contact : Croix Rouge Formation**

**Tel : 05 61 31 56 87**

**Mail : [crfp.midi-pyrenees@croix-rouge.fr](mailto:crfp.midi-pyrenees@croix-rouge.fr)**

**Site web : <http://irfss-occitanie.croix-rouge.fr/>**

## Santé Sécurité au Travail

### Centre Régional de Formation Professionnelle Occitanie

- Formations sureté : Menace terroriste et autres situations de violences externes
- Sécurité incendie et évacuation
- Premiers secours au travail
- Management de la santé et sécurité au travail
- Qualité de vie au travail et RSE
- Prévention des risques physiques
- Prévention des risques psycho-sociaux
- Prévention des risques techniques :  
*Echafaudages, habilitations électriques, travaux en hauteur, CACES, AIPR*